



## DÉCARBONATION ET JUSTICE SOCIALE

100 % libres  
...100 % vous !

### Le succès de la décarbonation dans le bâtiment repose sur une transition juste et solidaire

Dès l'annonce, fin mai, des grandes lignes d'une planification écologique visant à atteindre l'objectif européen de réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre du pays, la CFE Énergies avait rappelé que l'exemplarité de la concertation, le respect de la sécurité énergétique mais aussi l'acceptabilité sociale et la soutenabilité fiscale étaient les clefs d'une planification écologique réussie et acceptée.

Convaincue que la transition énergétique et la décarbonation resteront des vœux pieux sans justice sociale, la CFE Énergies ne peut donc que souscrire à la volonté affichée par le Président de la République dans la tribune qu'il a cosignée fin juin avec Joe Biden, Ursula Von der Leyen et le président brésilien, à savoir de « *faire des transitions justes et solidaires une priorité* ».

C'est cet impératif de justice sociale que la CFE Énergies a rappelé au Gouvernement lors de la concertation sur la décarbonation des bâtiments qui vient de s'achever. La décarbonation du bâtiment ne réussira en effet que si elle socialement acceptable et financièrement supportable, tant pour les finances publiques que pour le budget des ménages, ne serait-ce que pour éviter au final que ce ne soient les seules classes moyennes qui, par leurs impôts ou l'érosion de leur pouvoir d'achat, supportent l'essentiel du fardeau financier de la décarbonation.

Cette réussite de la décarbonation passe aussi par une adhésion citoyenne et une méthode démocratique, ce qui suppose une co-construction avec les citoyens et la transparence des décisions, en évitant l'écueil d'une approche verticale, coercitive et bureaucratique, et donc d'une écologie au final punitive et anti-sociale. Les précédents du mouvement des gilets jaunes et des zones à faibles émissions comme l'expérience récente des Pays-Bas et de l'Allemagne en démontrent l'absolue nécessité. En s'opposant au principe d'une interdiction brutale des chaudières à gaz lors de leur remplacement, Bruno LE MAIRE semble montrer la voie.

Au-delà, la CFE Énergies partage la conviction de la Ministre de la Transition Énergétique pour qui la France fait face à un « mur énergétique d'ici 2030 », avec des verrous liés à la production d'électricité et à la biomasse. Il est donc essentiel que la stratégie française de décarbonation tienne pleinement compte de la complexité et des incertitudes de l'équation énergétique du pays, face auxquelles il faut utiliser, sans préjugé, tous les leviers de décarbonation à notre disposition.

Au-delà de la nécessaire sobriété qui nécessite en premier lieu l'isolation des bâtiments, de l'accélération de l'électrification qui se doit d'être compatible avec l'impératif de sûreté du système électrique, ou du verdissement progressif du gaz en lien avec le développement de la biomasse, la décarbonation du bâtiment sera plus efficace si elle s'appuie sur une palette de solutions bas carbone complémentaires permettant d'apporter la solution optimale et adaptée à chaque situation.

La CFE Énergies demande par ailleurs qu'une véritable étude d'impact des trajectoires de décarbonation soit engagée car, au-delà des conséquences qu'une décision précipitée et mal calibrée ferait peser sur la sécurité des approvisionnements énergétiques, seule la structuration d'une filière industrielle nationale, ou a minima européenne, d'équipements garantira que la décarbonation du bâtiment rime avec souveraineté industrielle et non dépendance accrue aux importations d'équipements conçus et fabriqués hors d'Europe, comme c'est malheureusement le cas avec le développement des énergies renouvelables. De même, il faut veiller à ce que les choix d'aujourd'hui qui visent à accélérer la décarbonation ne mettent pas en risque la pérennité des infrastructures gazières du pays, qui ont un rôle dans la sécurité énergétique du pays, le cas échéant en faisant évoluer les modèles économiques et réglementaires.

Enfin, la CFE Énergies réclame la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de transitions professionnelles des métiers, via une planification des emplois et des compétences indispensables à la transition que constitue la décarbonation du bâtiment. C'est la condition de la justice sociale, vu des salariés, de la décarbonation du bâtiment.